

Appel à Initiative Créative (AIC) Aménager son espace pédagogique

Publié le 3 mars 2020 – Mis à jour le 29 avril 2020



Date(s)

du 3 mars 2020 au 4 mai 2020

En raison du contexte exceptionnel de la pandémie de COVID-19, l'Appel à Initiative Créative "Aménager son espace pédagogique" voit son calendrier et ses modalités de fonctionnement modifiés. Le délai de réponse est étendu jusqu'au 04 mai 2020.

Malgré la crise sanitaire en cours, des impératifs budgétaires nous obligent à adapter les modalités de l'AIC. La date limite pour répondre à celui-ci est maintenant le 4 mai à minuit. La sélection des dossiers s'effectuant sans visites sur les lieux, il vous sera demandé de porter une attention particulière dans vos réflexions à la faisabilité de votre projet.

L'AIC ne porte que sur les équipements mobiliers et numérique des espaces, les aménagements immobiliers et les divers rafraîchissements nécessaires sont à envisager au niveau des composantes.

Dans l'objectif de formuler une demande au plus juste de vos besoins et de la réalité des lieux, n'hésitez pas à vous rapprocher de la DIL pour obtenir les plans des salles envisagées.

Le Pôle IPPA souhaite utiliser le financement de 50 000 euros de la Région AuRA 2019 pour mettre à disposition des enseignants désireux d'enseigner autrement, mais ne trouvant pas d'espaces équipés pour cela, **des salles de créativité / salles de formation meublées et équipées numériquement, localisées dans vos composantes**, donc à proximité de vos équipes enseignantes.

Une ou plusieurs initiatives seront ainsi sélectionnées et accompagnées dans leurs réalisations. Chaque initiative déposée fera l'objet d'une analyse sur le lieu envisagé et résultera sur un avis rédigé et chiffré précisément par le Pôle IPPA sur l'estimation de la faisabilité de ce projet. Si cet avis est positif l'initiative sera proposée au comité de sélection. S'il ne l'est pas, la demande pourra être reformulée, réajustée ou redimensionnée.

Objectif de l'appel à initiative créative

- Répondre aux réels besoins des équipes pédagogiques :
 - En termes de lieu d'apprentissage et d'enseignement idéal dans le but de transformer ses pratiques pédagogiques et d'améliorer la qualité des apprentissages
 - En termes d'aménagement fonctionnel d'une salle de classe
 - En termes d'adaptation à une diversité de situations pédagogiques et d'apprentissage
 - En facilitant les interactions en situation de formation
- Faire émerger des projets créatifs et originaux

Calendrier

- **Semaine du 2 mars 2020 : Ouverture de l'appel à initiative créative**
- **04 mai 2020 à minuit : Clôture de l'appel à initiative créative**
- **A partir de mi-mai : Communication des résultats** aux porteurs de projets et aux composantes
- A partir de la communication : Début des projets et accompagnement par le Pôle IPPA

Pour plus d'information, reportez-vous au document de cadrage ci-dessous.

Documents à télécharger

DOCUMENT DE CADRAGE

ACCORD DU DIRECTEUR DE COMPOSANTE

Déposez votre projet

FORMULAIRE DE DÉPÔT

Contact

enseigner-autrement@uca.fr